

06106

Code INSEE

Commune de ROQUESTERON

Commune

DELI 202022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danielle CHABAUD, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 136 344.50 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre 0 Pour 14	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 344.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>136 344.50 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	157 944.36 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-176 926.71 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -18 982.35 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 136 344.50 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	18 982.35 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	117 362.15 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Danielle CHABAUD, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A ROQUESTERON, le 31/03/2022.



**AR Prefecture**

006-210601068-20220331-DELI202022-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022